Journal Municipal

Municipalité de ST-JEAN-DE-DIEU

Volume 26, Numéro 5
Mai 2021

Sommaire

Mot du maire 1
Horaire d'été du bureau municipal… 1
Les échos du conseil en bref… 2
Info-Loisirs 2
Permis de construction et de rénovation 3
Coopérative Énergies nouvelles expansion 4
La Bastringue d'automne reportée!!! 5
Parcours sans obstacle au centre sportif 5
Rapport du maire 6
États financiers 2020 8
Passeport Johannois!!! 10
Quoi faire avec le gazon coupé??? 10
Trucs et astuces – Chambre de commerce 11
L'Éco-Bulletin! 12
Publicités 12

MOT DU MAIRE

Même en temps de pandémie, il faut continuer à améliorer notre municipalité. Que ce soit du côté urbain ou du côté rural, les infrastructures doivent être maintenues en bonnes conditions et/ou améliorées! Il en va de même pour tous les autres services offerts à la population.

C'est dans ce contexte qu'un appel d'offres public est en cours en ce moment pour le remplacement du pavage et de ponceaux dans les rangs Bellevue et Société Est. Les soumissions seront ouvertes le 3 juin prochain. Je vous rappelle que la municipalité a été efficace pour aller chercher une promesse de subvention de 2 783 809 $ pour réaliser ce projet majeur.

Pour les rues municipales, un mandat sera donné à nos ingénieurs pour évaluer les besoins et pour préparer un plan d'amélioration sur plusieurs années qui permettra de ramener le réseau dans un état acceptable. Encore là, rien ne sera fait sans des subventions appréciables et on a fait nos preuves à ce niveau.

La belle saison fait graduellement son entrée. Et cela se traduit par une hausse des activités de rénovation et de construction. Déjà, au 15 mai 2021, nous avons émis 56 permis de rénovation et de construction. À pareille date l'an dernier, nous en avions émis 50.

De ce nombre, trois (3) permis ont été émis pour la construction de résidences unifamiliales neuves. Un quatrième dossier est en préparation. Trois (3) de ces quatre projets de constructions neuves trouvent leur localisation au rang 8.

Comme vous pouvez le constater, ça bouge en grand à Saint-Jean-de-Dieu.

Alain Bélanger,
Maire

HORAIRE D'ÉTÉ BUREAU MUNICIPAL

☞ Veuillez noter qu'à partir du vendredi 4 juin prochain, l'horaire d'été entrera en vigueur et ce, jusqu'au 27 août 2021. Le vendredi, le bureau municipal fermera donc à 12h00. Merci !

Par ailleurs, on vous rappelle que nous sommes toujours en télétravail et que la

meilleure façon de nous joindre demeure par courriel ainsi que par téléphone en laissant votre message et vos coordonnées afin que l'on communique avec vous dans les meilleurs délais! Merci de votre collaboration…

LES ÉCHOS DU CONSEIL EN BREF…

La séance du conseil du 3 mai dernier a servi, dans un premier temps, à officialiser une programmation des travaux révisée applicable au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 et, dans un deuxième temps, à accepter une prolongation de la garantie et du programme d'entretien pour le chargeur sur roues. Cette prolongation s'accompagne de frais fixés à 8 400.00 $ pour 2 ans ou 2000 heures et une dépense annuelle de services de 3 669.97 $ plus taxes.

La séance du conseil du 10 mai a débuté avec le dépôt des états financiers 2020, du rapport du vérificateur et du rapport du maire sur les faits saillants que vous retrouverez un peu plus loin dans cette édition du journal.

Par la suite, il y eut renouvellement de la Police d'assurances générales au prix de 55 615 $ et le dépôt d'un projet de règlement visant à modifier le règlement de gestion contractuelle pour répondre à une nouvelle exigence du gouvernement soit celle de permettre pendant 3 ans à favoriser les achats québécois même si la dépense pourrait être supérieure à la plus basse soumission conforme (d'au plus 10 %).

Une résolution a ensuite été adoptée pour approuver le contrat de ramonage proposé par l'entreprise « Ramonage de cheminées Frédéric Pilote » au prix de 36 $ la cheminée ramonée.

Puis, une résolution a été adoptée pour l'acquisition de 2 afficheurs de vitesse qui seront installés aux limites de la route 293 nord et de la route 293 sud ».

Le paiement numéro 7 a ensuite été autorisé pour l'entreprise « Marcel Charest & fils » en charge de la construction de la caserne d'Incendie (103 108 $ plus taxes). À noter que la partie « bâtiment » du projet est considérée complétée. Il ne reste qu'à corriger les déficiences observées par les professionnels et le propriétaire.

Une résolution a été adoptée pour autoriser un budget spécial de 50 000 $ rattaché aux améliorations de routes en milieu rural (applicable aux fossés, aux besoins de rechargement et aux réparations de ponceaux).

Une résolution a été adoptée pour autoriser « Les Entreprises Jean D'Auteuil » à démolir l'immeuble situé au 201, route 293 Nord. Il s'agit d'une première étape avant l'aménagement d'une voie d'accès vers la nouvelle zone industrielle. Le coût de cette opération est de 9 502.00 $ plus taxes.

Un paiement a ensuite été autorisé pour les travaux de « Parcours sans obstacle au centre sportif » au montant de 9 257 $ plus taxes. Ce projet est maintenant terminé.

Enfin, le contrat de reconstruction du pont de la traverse entre le rang de la Rallonge et le rang 8 a été donné à l'entreprise « Ponts experts inc. » de Rimouski pour la somme de 77 400.00 $ plus taxes. À noter que la municipalité a reçu en 2018 une compensation financière qui couvre 92% de la dépense.

INFO-LOISIRS

TERRAINS DE JEUX

❁ Les inscriptions pour les camps de jour se dérouleront en ligne du **30 mai au 4 juin 2021** sur la page Facebook des loisirs (loisirs de Saint-Jean). Si vous avez besoin d'informations supplémentaires, vous pouvez communiquer avec Marie-Eve Morin au 418-963-3529, poste 0 ou par courriel à loisirs1@saintjeandedieu.ca .

SOCCER

☸ Surveillez la page Facebook des loisirs (Loisirs de Saint-Jean) afin de connaître les développements concernant le soccer cet été. Merci!!!

PERMIS DE CONSTRUCTION ET DE RÉNOVATION

Un projet de construction, de transformation, de réparation, d'agrandissement ou d'addition de bâtiments est interdit sans l'obtention d'un permis de construction.

Vous aurez besoin d'un permis de construire pour les travaux suivants, quelle que soit leur valeur, soit les travaux visant :

- la fondation, la structure ou les murs intérieurs d'un bâtiment;
- une séparation coupe-feu, un dispositif d'obturation, une composante d'un système de gicleurs;
- l'obturation d'une fenêtre existante ou l'ajout d'une nouvelle fenêtre;
- les travaux visant le remplacement de matériaux de revêtement extérieur;
- les travaux visant la construction, l'installation, l'agrandissement,
- la reconstruction, la modification ou l'ajout d'un bâtiment accessoire permanent (remise, garage, etc.);
- les travaux visant la construction, l'installation, le déplacement ou la modification d'une piscine;
- les travaux visant l'aménagement, la construction ou la modification d'un dispositif d'évacuation, de réception ou de traitement des eaux usées (système septique);
- les travaux visant l'installation, la modification ou le remplacement d'une installation de prélèvement d'eau (puits, système de géothermie);
- l'augmentation de la superficie de plancher d'un bâtiment existant.

Pourquoi les aimer et surtout ne pas s'en passer!

L'obtention d'un permis de construction ou de rénovation représente beaucoup d'avantages pour un contribuable avisé.

En effet, obtenir un permis de rénovation ou de construction vous donne tous les avantages suivants :

1. Constitue pour vous une **police d'assurance** puisque vous êtes assurés ou du moins, vous êtes en mesure de démontrer que vous avez agi de bonne foi afin de vous conformer aux différentes Lois et aux règlements avec lesquels vous n'êtes pas familier;

2. Vous permet de suivre l'évolution de la valeur réelle de votre immeuble et constitue donc pour vous un **privilège** pour négocier votre police d'assurance, le renouvellement de votre hypothèque ou de justifier le prix de vente de votre propriété, le cas échéant. En effet, vous devez savoir qu'un acheteur avisé d'une résidence vérifie toujours l'historique des permis de rénovation d'une propriété;

L'absence de permis de rénovation ou de construction présente un gros risque que cette situation se retourne contre vous à plusieurs égards. On pourrait citer, à titre d'exemple, que des travaux faits sans permis qui ne respecteraient pas le Code du bâtiment pourraient empêcher la vente de cette propriété ou l'obtention d'une hypothèque demandée par l'acheteur (l'institution financière demande toujours un certificat de conformité fourni par l'inspecteur en bâtiment). Autre danger: des travaux sans permis peuvent rendre l'immeuble non conforme au règlement sur la prévention des Incendies. En pareil cas, si un incendie se déclarait, il y aurait un danger réel que l'assureur ne verse pas l'indemnité attendue.

De plus, la réalisation de travaux sans permis de la municipalité constitue une infraction au

règlement sur les permis et certificats de la municipalité et vous expose au paiement d'une amende variant de 200$ à 1000$ pour une première infraction et de 400$ à 2000$ pour toute récidive.

Vous êtes donc invités à communiquer avec le fonctionnaire chargé de délivrer les permis et certificats avant de débuter vos travaux de rénovation ou de construction.

LA COOPÉRATIVE ÉNERGIES NOUVELLES EN EXPANSION

C'est en début février que la Coopérative Énergies nouvelles Johannoise a reçu sa toute nouvelle déchiqueteuse communément appelée « chipper ». Produit en Finlande au prix de 95 000 $, cette déchiqueteuse de marque FarmiForest CH38 permet maintenant de préparer plus rapidement et plus efficacement la biomasse forestière nécessaire à leurs contrats en approvisionnement. L'ancienne déchiqueteuse permettait de faire 3 tonnes de biomasse forestière à l'heure. Ce nouvel équipement qui s'actionne au moyen du PTO d'un tracteur permettra de faire 8 à 10 tonnes de biomasse à l'heure. Donc, uniquement pour les 400 tonnes requises pour le réseau de chaleur municipal, on passe de 133 heures de travail à 44 heures. Un gain de productivité absolument salutaire pour les préparateurs de biomasse.

Nouveau « chipper »

Équipe de préparateurs alimentant le «chipper»

L'une des étapes les plus importantes dans la production du combustible « biomasse » est évidemment le déchiquetage. Le bois séché naturellement peut être déchiqueté directement après un séchage naturel et stocké en piles sous abri.

Depuis 2014, la coopérative a dû préparer annuellement 400 tonnes de biomasse forestière pour les besoins du réseau de chaleur de Saint-Jean-de-Dieu, ce qui n'est pas une mince affaire. Mais avec l'ajout de clients privés dont la Coop Agriscar à l'Ile-Verte, cette acquisition devenait incontournable.

Avec des partenaires financiers comme la SADC des Basques, le CLD des Basques et la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu (prêt de 25 000 $), la Coopérative a pu acquérir cette déchiqueteuse.

Outre les retombées en matière de salaires versés aux préparateurs de biomasse, il faut souligner la vente de bois de producteurs privés de la région (16 000 $ par année), les contrats accordés aux sous-traitants (transport de biomasse, techniciens affectés aux améliorations et aux réparations sans oublier l'élimination de 169 tonnes de gaz à effet de serre par année).

La prochaine étape dans la phase d'expansion de la Coopérative est la relocalisation des installations dans un site plus approprié.

LA BASTRINGUE D'AUTOMNE REPORTÉE EN SEPTEMBRE 2022

COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

LA BASTRINGUE D'AUTOMNE REPORTÉE EN SEPTEMBRE 2022

Saint-Jean-de-Dieu, le 20 avril 2021 – Pour une deuxième consécutive et dans le contexte pandémique particulier que nous traversons tous, la Corporation touristique de Saint-Jean-de-Dieu et les membres du comité organisateur annoncent l'annulation et le report de la 2e édition de la Bastringue d'automne qui aurait normalement eu lieu à la fin septembre prochain, sur le site de la Maison d'Auteuil de Saint-Jean-de-Dieu. Si les conditions sanitaires et les directives de santé publique sont favorables, la 2e édition de la Bastringue d'automne reviendra en septembre 2022.

Le président de la Corporation touristique de Saint-Jean-de-Dieu, M. Vital Ouellet, explique :

« La première édition de la Bastringue d'automne a été un grand succès et a été une journée mémorable et radieuse. Par contre, comme tous les comités organisateurs, nous n'échappons pas à la crise sanitaire actuelle. Étant un évènement très festif et rassembleur, plusieurs activités demandaient une proximité, que ce soit les promenades en carriole, les spectacles pour enfants, le spectacle du conteur dans le fenil de la grange d'Auteuil, le petit musée agricole, les visites guidées de la Maison d'Auteuil, etc. Quand la situation sanitaire le permettra, nous souhaitons revenir en force et en santé et offrir une programmation complète qui sera appréciée de toutes et tous. À moins que la situation ne puisse le permettre, c'est donc un rendez-vous en 2022 pour la deuxième édition de la Bastringue d'automne ».

Lucie Ouellet, secrétaire
Corporation touristique de Saint-Jean-de-Dieu
Courriel : lucievital@hotmail.ca
Téléphone : 418 963-2791

PARCOURS SANS OBSTACLE AU CENTRE SPORTIF

Les travaux qu'on appelle « Parcours sans obstacle » au Centre sportif sont enfin terminés. Ces travaux visaient à réaliser un engagement pris en 2020 lorsque l'appareil élévateur a été mis en place. En effet, la municipalité devait améliorer l'accès universel au centre communautaire par diverses mesures: installation de portes automatiques à l'entrée, aménagement de toilettes handicapées au rez-de-chaussée et à l'étage, abaissement des seuils de porte, modernisation des toilettes existantes au rez-de-chaussée et isolation de l'appareil élévateur.

Les travaux confiés à l'entreprise « Construction UNIC inc. » auront coûté 202 485 $ plus taxes. Le projet a été possible grâce à une subvention de 100 000 $ reçue du programme PRIMADA (Programme d'infrastructures municipalité amie des aînés).

RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'ANNÉE 2020

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, je vous présente les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'année 2020 déposé à la séance du conseil municipal du 10 mai 2021.

LE RAPPORT FINANCIER

Les états financiers au 31 décembre 2020 nous indiquent que les revenus de fonctionnement ont été de 3 474 398 $. Les différentes charges de la Municipalité (dépenses) totalisent un montant de 3 262 630 $ dégageant un surplus de fonctionnement de 211 768 $. La dette à long terme pour sa part totalise au 31 décembre 2020 4 194 636 $ comparativement à 4 806 707 $ au 31 décembre 2019.

En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissements, financement à long terme, remboursement de la dette, affectations), les états financiers indiquent que la Municipalité a réalisé en 2020 un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 328 422 $.

À la même date, la Municipalité possédait un excédent accumulé non affecté de 681 704 $, lequel inclut l'excédent de l'exercice 2020 comparativement à 434 077 $ au 31 décembre 2019. Le surplus accumulé de toute nature (affecté, non affecté et réserves) sont maintenant de 1 224 352 $, ce qui n'est pas négligeable.

LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Les états financiers 2020 ont été vérifiés par le vérificateur externe, monsieur Serge Desjardins, de la firme Malette. Dans le cadre de cette vérification, le vérificateur a, conformément à la Loi, établi les états financiers consolidés de la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu.

Suite à la réalisation de son mandat, le vérificateur, dans le rapport de l'auditeur indépendant, est d'avis que « les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Saint-Jean-de-Dieu au 31 décembre 2020 ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (de sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public ». Il a ajouté que la santé financière de la municipalité est bonne.

TRAITEMENT DES ÉLUS

La Loi sur le traitement des élus municipaux prévoit que le rapport financier de la municipalité doit contenir une mention de la rémunération et de l'allocation de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supra municipal (Référence rapport financier page S-45). À ce titre, le maire a reçu 12 240 $ en rémunération et 6 120 $ en allocation de dépenses. S'ajoutent le salaire versé par la MRC des Basques de 3 876 $ et son allocation de dépenses de 1 938 $.

Le maire suppléant a reçu 7 080 $ en rémunération et 3 540 $ en allocation de dépenses. Enfin, les conseillers ont reçu en 2020 un montant de 4 080 $ en rémunération et de 2 040 $ en allocation de dépenses.

APPRÉCIATION DE LA SITUATION FINANCIÈRE

L'excédent de l'exercice provient majoritairement des revenus non budgétés en lien avec l'aide financière pour la pandémie, octroyée par le gouvernement du Québec d'une somme de 122 464 $, des revenus supplémentaires de subvention pour l'entretien du réseau routier de 22 368 $ (au total 206 047 $ en 2020), des revenus supplémentaires de subvention pour le déneigement du réseau routier supérieur de 37 593 $ (au total 246 682 $ en 2020) et des revenus supplémentaires de services rendus aux autres municipalités en matière de services incendie de 11 682 $ (au total 57 682 $ en 2020). À eux seuls, ces revenus supplémentaires représentent un peu plus de la moitié de l'excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 328 422 $.

Nous devons également tenir compte des dépenses non effectuées en raison de la pandémie. Notamment, les activités sportives tenues normalement à l'aréna. En raison des restrictions gouvernementales, les services de certains employés n'étaient pas nécessaires, ceci a donc occasionné une diminution des charges salariales. C'est dans ce contexte que le responsable de l'entretien de l'aréna a été relocalisé aux travaux publics de mai à octobre 2020 permettant de sauver du salaire en ne réembauchant pas un surnuméraire pour seconder M. Jean-Serge Ouellet.

INVESTISSEMENTS MAJEURS ET PROJETS SPÉCIAUX

De plus, la municipalité a réalisé des investissements en immobilisations pour un montant de 1 397 515 $. Nommons entre autres :

- La reconstruction de la caserne d'Incendie (1 059 262 $)
- Le parcours sans obstacle au Centre sportif Jean-Claude-Bélisle (99 094 $)
- Asphaltage des rangs Bellevue et Société Est - arpentage, plans et devis (36 365 $)
- Asphaltage 1ère avenue (40 047 $)
- Camion à neige Sterling (64 042 $)

Malgré tous les projets et les responsabilités accrues, notre situation financière est bonne. La gestion y est efficace avec la participation de tous vos élus et de nos employés.

Ensemble, continuons de créer un milieu de vie riche et dynamique où il fait bon vivre !

Alain Bélanger
Maire

ÉTATS FINANCIERS 2020

Le 10 mai dernier, la firme de comptables « Mallette, s.e.n.c.r.l. » a déposé les états financiers vérifiés pour l'année financière 2020. En voici ci-dessous les résultats :

Revenus de fonctionnement	**Budget 2020**	**Réel 2020**
Taxes	1 907 931 $	1 927 019 $
Compensations tenant lieu de taxes	34 094	34 481
Transferts	1 341 299	851 394
Services rendus	503 989	446 070
Imposition de droits	21 000	22 280
Amendes et pénalités	7 767	2 505
Intérêts		12 332
Autres revenus		169 417
Sous-total	**3 816 080**	**3 465 498**
Revenus d'investissement		
Transferts		8 900
Grand total des revenus	**3 816 080 $**	**3 474 398 $**
Charges (dépenses)		
Administration générale	503 089	483 172
Sécurité publique	262 792	256 356
Transport	810 335	730 224
Hygiène du milieu	382 311	401 032
Santé et bien-être	49 600	59 759
Aménagement, urbanisme et dével.	297 584	272 771
Loisirs et culture	401 108	271 857
Frais de financement	134 746	132 752
Amortissements	624 050	654 707
Total des charges	**3 465 615 $**	**3 262 630 $**
Excédent (déficit) de l'exercice	**350 465**	**211 768**
Moins : revenus d'investissement		**(8 900)**
Excédent de fonct. avant conciliation	**350 465**	**202 868**
Éléments de conciliation - fins fiscales		
Amortissement des immobilisations	624 050	654 707
Remboursement de la dette long terme	(817 290)	(327 643)
Affectations		

Activités d'investissement	(132 000)	(225 750)
Excédent de fonctionnem. non affecté		31 029
Excédent de fonctionnement affecté		18 436
Réserves financières et fonds réservés	(25 225)	(25 225)
Excédent de fonctionnement à des fins fiscales		**328 422 $**

Le rapport financier comporte également une mise à jour des surplus accumulés. Ils se détaillent comme suit :

	31/12/2019	**31/12/2020**
Excédent de fonctionnement non affecté	434 077 $	681 704 $
Excédent de fonctionnement affecté	424 868	435 098
Réserves financières et fonds réservés	97 325	107 550
Total	**956 270 $**	**1 224 352 $**

Enfin la dette à long terme a régressé comme suit :

	2019	**2020**
Dette à long terme	**4 806 707 $**	**4 194 636 $**

TABLEAU - ÉVOLUTION DES RÉSULTATS FINANCIERS

Les résultats d'un exercice financier sont importants, mais il est aussi important de voir au fil des années l'évolution de tous les résultats financiers. En clair, le surplus d'exercice est-il le fruit de la « chance » ou le fruit d'une saine gestion ? Quand on regarde les résultats des cinq (5) dernières années (voir tableau plus bas), on peut conclure que la municipalité est bien gérée.

ANNÉE FINANCIÈRE	RÉSULTATS AU 31 DÉCEMBRE (SURPLUS OU DÉFICIT)	SURPLUS ACCUMULÉS	TAUX DE TAXES
2020	328 422 $	1 224 352 $	1.40$/100$
2019	140 517 $	956 270 $	1.40$/100$
2018	240 702 $	909 839 $	1.35$/100$
2017	199 971 $	702 951 $	1.35$/100$
2016	103 981 $	705 257 $	1.35$/100$
2015	143 599 $	771 994 $	1.35$/100$

Ce tableau démontre que la municipalité réussit à afficher de bons résultats année après année (plus de 100 000 $ chaque année) tout en maintenant son bas de laine (surplus accumulés et réserves) près du million de dollars et ce, même si la municipalité a réalisé un rajeunissement majeur de sa flotte de véhicules et divers projets majeurs comme la reconstruction de la caserne d'Incendie et la réfection du Centre sportif.

PASSEPORT JOHANNOIS!

Votre Chambre de commerce vous encourage à contribuer à l'achat local en cette période difficile de pandémie et vous invite à participer au Passeport johannois! Le prochain tirage pour gagner l'un des prix totalisant 1 350$ en monnaie johannoise est le 21 juin 2021. Vous pouvez déposer vos cartes complétées dans l'une des boites du tirage qui sont situées dans l'entrée de la municipalité et chez Alimentation JY Belzile.

Les commerces participants sont :

Alimentation J-Y Belzile
Atelier de réparation générale inc.
Beauté Bling
Belisle Portes et fenêtres
Architecturales Inc.
Boutique FredHobby enr.
Camillien Charron (1992) Inc.
Cantine Chez Laury
Clinique d'Esthétique Beauté Plus
Coiffure Le Lounge
Coiffure Marie-Pier Drapeau
Construction François Jean
Construction St-Jean Inc. (Les)
Construction Sublime Inc.
CO-OP Agriscar, La
Débosselage Éric Rioux
Dépanneur Lebel
École de Karaté
Embellissement de l'Auto Inc.
Entreprise Raymond D'Auteuil Inc. / Conteneur BEDO Inc.
Entreprises Jean D'Auteuil Inc.
Épicure Style de vie et délices
Garage Steve Gamache
Gaz Bar Danie Gamache
JR Performance
L'Caf St-Jean
L'Coiffe
Paysages du Fleuve inc. (Les)
Pharmacie Dominic Beaumont inc.
Paré Gaston
Restaurant le Gueuleton Enr.
R. Ouellet Équipement de ferme Inc. / Eau Douce Enr.
Service de garde éducatif Les Petits Bonheurs
Sirois Mécanique Inc.

QUOI FAIRE AVEC LE GAZON COUPÉ!

HERBICYCLAGE

Laisser ses résidus de coupe sur place pour une pelouse durable

Co-éco

Saviez-vous que les résidus de gazon peuvent se dégrader en 24 h ?

AVANTAGES

- Production d'un engrais naturel
- Préservation de l'humidité du sol
- Augmentation de la résistance aux maladies
- Réduction des gaz à effet de serre associé à l'enfouissement et au transport de ces résidus

TRUCS ET ASTUCES

- Vérifier le manuel d'instruction et mettre votre tondeuse en mode déchiquetage puis retirer le réceptacle
- Changer votre lame pour une lame déchiqueteuse
- Organiser votre coupe pour repasser sur les résidus
- Tondre à 3 po lorsque le gazon a atteint 4 po
- Défaire au râteau les amas de résidus qui bloquent le soleil et l'air

MYTHES : RÉALITÉS

Cause l'accumulation de chaume

- Faux, en fait, l'herbicyclage améliore le milieu de vie des microorganismes qui se nourrissent du chaume ce qui en réduit l'épaisseur.

Nuit à l'apparence de la pelouse

- Faux, en coupant seulement le tiers de la longueur du gazon, on ne voit pas d'accumulation

DES SURPLUS ?

Composter sur place,
combler une excavation,
faire un paillis pour plate-bande
ou les apporter à l'écocentre

L'été, les résidus de gazon représentent jusqu'à 50% des déchets résidentiels enfouis, un coût supplémentaire pour vous et pour l'environnement.

418 856-2628 / 1 888 856-5552

www.co-eco.org

Une présentation de Coiffure Marie-Pier

La plupart de mes clientes ont un point en commun ...
Les fameux cheveux d'été !
Ils sont souvent secs, abîmés, jaunis…

Alors voici mon truc pour des cheveux soyeux tout l'été :
Toujours avoir sous la main un bon traitement hydratant. Ça te sauvera la vie surtout après une baignade!!!
Le traitement pour cheveux est comme la crème pour la peau; il hydrate, il répare les pointes endommagées par le soleil ou les produits chimiques. Tu peux en appliquer un petite quantité à la sortie de la douche, sans rinçage, pour avoir un cheveux frisé sans frisottis ou avant la baignade si tu veux protéger ton cheveux du chlore et du soleil.

Si tu as essayé les traitements à la maison, mais que tu n'as pas les résultats escomptés, optes plutôt pour un traitement en salon qui va directement au kortex de ton cheveux pour réparer le coeur!

En terminant, n'oublie pas que ta coiffeuse est une professionnelle des cheveux, alors n'hésite pas à la consulter pour avoir une chevelure d'enfer cet été!

Marie Pier Drapeau
Propriétaire de Coiffure Marie-Pier

L'éco-bulletin

Au KRTB, on est prêts à réduire nos déchets

UN ÉVÉNEMENT DONT VOUS ÊTES LES HÉROS

Le 27 mai de 13 h 15 à 16 h
Concertation des entreprises et organisations

- Vous êtes un gestionnaire, un entrepreneur, vous souhaitez améliorer la gestion de vos matières résiduelles ?
- Les MRC du Kamouraska, de Rivière-du-Loup, du Témiscouata et des Basques sont parmi les seules MRC au Québec à saisir l'occasion d'impliquer les Industrie, Commerces et Institutions (ICI) en amont de la révision des Plans de Gestion des Matières Résiduelles (PGMR).
-

SURVEILLEZ LA PAGE FACEBOOK DE CO-ÉCO POUR VOUS INSCRIRE.

Co-éco

Des questions ?
418 856-2628 poste 0
www.co-eco.org

Les Entreprises Jean D'Auteuil Inc.
30, rue Lafrance, St-Jean-de-Dieu
418-963-1328/418-863-2060
- *Excavation*
- *Déneigement*
- *Drainage*
- *Installation septique*
- *Champ d'épuration*

Karin Esthétique
Karine Côté
Esthéticienne & électrolyste
418 963-5395 | 215B, Route 293 Nord Saint-Jean-de-Dieu

SFL | Gestion de patrimoine
Un service clé en main près de chez vous
REEE | REER | CELI | ASSURANCE VIE
Marc-Alex Bastille
Représentant autonome
Conseiller en sécurité financière
290, boul. Hôtel-de-Ville, bur. 200
Rivière-du-Loup, QC G5R 5C6
T 418 862-4980 poste 1105
C 418 863-2256
marc-alex.bastille@sfl.ca
Partenaire de Desjardins

EMBELLISSEMENT DE L'AUTO
"Vente d'autos et camions usagés"
- Pose de pare-brise
- Peinture, débosselage
- Réparation de véhicules accidentés
AUTOCOLOR Réjean Saindon, prop. 963-3627

pmt roy
l'assurance du courtier
pmtroy.com 1 866 780-0808

Raymond D'Auteuil
Contracteur en service sanitaire et déneigement
41, rue D'Auteuil
Saint-Jean-de-Dieu (Québec)
G0L 3W0
Tél. : 418-963-3205
« LOCATION DE CONTENEURS »
« Épandage d'abrasif »

Clinique d'Esthétique Beauté Plus
Guylaine Bélanger, propriétaire
2, 4e Avenue
St-Jean-de-Dieu, QC G0L 3M0
Tél.: 418 963-2915
Téléc.: 418 963-1262
info@esthetiquebeauteplus.ca
www.esthetiquebeauteplus.ca
Spécialisée en soins médico-esthétiques
Services offerts
- Soin visage
- Soin pieds (reçu)
- Microdermabrasion (Derma pod)
- Rajeunissement du visage (SRS)
- Traitement cellulite (Lumicell Waves 6)
- Remodelage corporel (Lumicell Waves 6)
- Hormonal Science (Perte de poids)
- Infusion d'oxygène intraceuticals (rides)
- Thermocoagulation
- Épilation au laser
- Électrolyse
- Épilation sucre et cire
- Extension de cils
- Maquillage
- Manucure
- Salon de Bronzage
- Détoxication ionique

ALIMENTATION J.-Y. BELZIL INC.
Boucherie • Épicerie licenciée • Agence SAQ
56, rue Principale Nord C.P. 39
Saint-Jean-de-Dieu (Québec)
G0L 3M0
Tél.: (418) 963-2025
Téléc. (418) 963-3360

STUDIO D'ESTHÉTIQUE ET D'ÉLECTROLYSE À L'AVANT-GARDE
- Électrolyse
- Nettoyage de peau
- Épilation à la cire
- Manucure
- Pédicure
- Maquillage

Nadine Turcotte prop.
8, 1ère avenue
St-Jean-de-Dieu
Tél.: (418) 963-2944
Massothérapie
Reçus pour assurances
Membre de l'Association des Électrolystes du Québec Inc.

CONSTRUCTION CLAUDE GAGNON INC.
- Excavation, chemins forestiers
- Installations septiques "Ecoflo"
- Service de tamisage, démolition
- Transport de tout genre
- Vente de gravier conforme
- En affaires depuis 50 ans

Joël Gagnon
150, rue Principale Nord, St-Jean-de-Dieu QC G0L 3M0
Tél. : 418-963-2084
Cell.: 418-868-5146
Au plaisir de vous servir!

Présent dans la communauté
Centre de services Saint-Jean-de-Dieu
71, rue Principale Nord
desjardins.com/caisse-basques
Desjardins
Caisse des Basques